



Mariage avec un sans papier.

Par **wendi**, le **22/03/2009** à **12:18**

je suis français et ma femme est sans papier, on s'est marié le 12/07/08 .elle avait un visa de travail long séjour allemand qui s'est expiré 2005. après 7 mois nous sommes allés à la préfecture pour demander un titre de séjour . on nous demande d'apporter tous documents relatifs à votre vie commune avec votre conjoint depuis que vous vivez ensemble (quittance loyer., edf..) le 3 mars nous revendons avec tous documents et ma femme rentre avec un récépissé de demande de carte de séjour. après deux semaines ma femme reçoit une notification par voie postale d'un arrêté de refus de séjour assorti de l'obligation de quitter le territoire français. que devons-nous faire ? merci de bien vouloir nous répondre.